



Loyer pour un bien acheté en PTZ

Par **matinal78**, le **30/10/2018** à **11:28**

Bonjour

J'achète actuellement un bien en VEFA 330 000 euros en région parisienne à l'aide PTZ. Hors depuis la réservation de ce bien auprès du promoteur en novembre 2016, j'ai déménagé dans les DOM-TOM pour des raisons professionnelles.

La remise des clés intervient en janvier 2019 et je souhaiterai le mettre en location non meublé (je remplis les conditions légale de mise en location d'un bien acheté avec un PTZ notamment grâce à l'éloignement professionnel).

Par ailleurs, je souhaiterai fixer un loyer pour mes prochains locataires.

Et la j'ai besoin d'aide.

Il est inscrit "le loyer et les revenus des locataires doivent respecter les plafonds PLS".

Comment évaluer un futur loyer tout en respectant cette condition ?

Concrètement qu'est ce que cette phrase veut dire?

Merci pour votre aide !